

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

OBJET	Avenant à la convention d'occupation des locaux du Syndicat Mixte
Nombre de Conseillers en exercice : 6 Présents : 5 Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 2 - 06/07/2023	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, le Bureau du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collèges suivants – Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, Communautés de Communes, Syndicats Intercommunaux et Mixtes, Communes - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du Syndicat Mixte, 1 Impasse de la Vigneronne à Perpignan, sous la présidence de Nicolas GARCIA

Présents : MMES ROLLAND – CABRERA
MM GARCIA – HARIBOU – CASADEVALL

Excusés : M MARTINEZ

Absents :



Le Président expose :

Les locaux actuellement occupés par le Syndicat Mixte des nappes, au 1er étage du 1, impasse de la Vigneronne, sont propriétés du Conseil Départemental. Sa mise à disposition a fait l'objet d'une convention entre le Syndicat Mixte et le Conseil Départemental (convention du 15 septembre 2021). Actuellement, le loyer mensuel pour l'occupation de ces locaux est de 913,66 €.

Un agent du Syndicat Mixte a été reconnue partiellement handicapée en 2022. Actuellement en mi-temps thérapeutique, la montée des escaliers pour accéder au premier étage lui est extrêmement difficile. Afin d'adapter son poste de travail, il est proposé de réaliser un avenant à la convention actuelle afin de louer un bureau supplémentaire au rez-de-chaussée.

Cette location supplémentaire engendrerait une augmentation de loyer de 119,09 € / mois. L'avenant à la convention permettant cette location est présenté ci-joint.

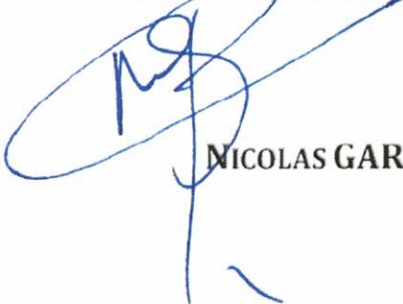


En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Bureau Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ci-joint à la convention d'occupation des locaux du Syndicat Mixte.

Fait et délibéré à Perpignan, le - 6 JUL. 2023

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE



NICOLAS GARCIA

**NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON**

Syndicat Mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

OBJET	Etude prospective : quel impact du changement climatique sur les nappes ?	
Nombre de Conseillers en exercice : 6 Présents : 5 Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 3 – 06/07/2023	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le	

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, le Bureau du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collèges suivants – Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, Communautés de Communes, Syndicats Intercommunaux et Mixtes, Communes - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du Syndicat Mixte, 1 Impasse de la Vigneronne à Perpignan, sous la présidence de Nicolas GARCIA

Présents : MMES ROLLAND – CABRERA
MM GARCIA – HARIBOU – CASADEVALL

Excusés : M MARTINEZ

Absents :



Le Président expose :

La sécheresse exceptionnelle que nous vivons actuellement appelle des réponses immédiates mais également des réponses de long terme. Pour se faire, il convient d'apprécier finement l'impact du changement climatique et les moyens de s'y adapter.

Le Syndicat Mixte a déjà réalisé des études prospectives pour préparer l'avenir : étude prospective réalisée dans le cadre de l'élaboration du SAGE, schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur la plaine du Roussillon à l'horizon 2050. Le SAGE constitue également en tant que tel un outil de gestion sur le moyen terme.

Contexte et objectif de l'action proposée :

L'amélioration des connaissances, notamment suite à la réalisation du projet de recherche Dem'eaux, permet d'envisager une approche plus fine pour apprécier l'impact du changement climatique. C'est pourquoi, il est proposé aujourd'hui d'initier une étude prospective aux horizons 2050 voire 2070 qui aura les objectifs suivants :

1. Apprécier finement l'impact du changement climatique sur le fonctionnement des nappes de la plaine du Roussillon.
2. Proposer des scénarios d'adaptation permettant aux acteurs locaux de définir des orientations stratégiques pour l'évolution du territoire.

Cette étude permettra également de faire évoluer l'actuel démarche PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) vers une démarche PTGE (Plan Territorial de la Ressource en Eau), comme demandé par le SDAGE.

Méthodologie proposée

Techniquement, cette action s'appuiera sur le modèle numérique des nappes de la plaine du Roussillon construit dans le cadre du projet Dem'eaux (et dont l'ensemble des données sont libres d'accès).

Dans un premier temps, il s'agirait de compléter ce modèle avec les données récemment acquises, notamment en termes de prélèvements. L'objectif de cette première étape est de « calibrer » le modèle, c'est à dire d'affiner ses différents paramètres et de vérifier qu'il restitue de manière acceptable les observations réalisées actuellement.

Dans un second temps, une fois le modèle calibré, il s'agit de faire évoluer les différents paramètres liés aux changements climatiques : évolution des pluies, des débits des cours d'eau, évolution du niveau de la mer etc. Bien entendu, différents scénarios pourront être étudiés.

Dans un troisième temps, une évolution des prélèvements des différents usages sera considérée. Ceci nécessitera la définition de scénarios contrastés et le positionnement des différents acteurs du territoire.

Modalité de réalisation

Il est proposé de réaliser cette action en co-maitrise d'ouvrage avec le BRGM. Sur ce sujet particulièrement délicat, une telle approche présente en effet les avantages suivants : le BRGM constitue un acteur reconnu à l'échelle nationale pour son expertise et ses travaux avec le monde de la recherche sur le changement climatique en France et ses impacts. Il a également été le pilote du projet Dem'eaux, et a réalisé le modèle numérique de la plaine du Roussillon.

Cette co-maitrise d'ouvrage se traduirait par la signature une convention partenariale. Celle-ci est en cours d'écriture et se fondera sur les éléments techniques présentés ci-avant.

Par ailleurs, un comité technique et un comité de pilotage permettrait un suivi de cette action. Ces comités, regroupant les différents acteurs de l'eau du territoire, auront pour but de valider techniquement le travail réalisé (comité technique) et de définir des scénarios pour les étapes 2 et 3.

Coût de cette action

Le coût de cette action est estimé à 100 000 €. En co-maitrise d'ouvrage le BRGM en prendrait 20% à sa charge. Le Syndicat Mixte est par ailleurs susceptible d'être aidé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau et la Région.

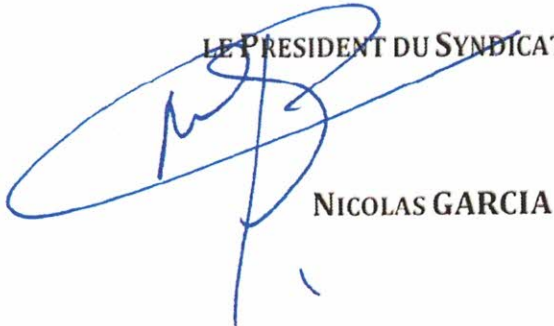


En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Bureau Syndical :

- **AUTORISE** la réalisation de cette étude, selon les éléments présentés dans le présent rapport, sous réserve d'une aide à hauteur de 80% de la part de nos partenaires, Agence et Région notamment.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Perpignan, le - 6 JUIL. 2023

LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE



NICOLAS GARCIA

**NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON**

Syndicat Mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

OBJET	Pérennisation de l'outil Visi'eau 66
Nombre de Conseillers en exercice : 6 Présents : 5 Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 4 – 06/07/2023	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, le Bureau du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collèges suivants – Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, Communautés de Communes, Syndicats Intercommunaux et Mixtes, Communes - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du Syndicat Mixte, 1 Impasse de la Vigneronne à Perpignan, sous la présidence de Nicolas GARCIA

**Présents : MMES ROLLAND – CABRERA
MM GARCIA – HARIBOU – CASADEVALL**

Excusés : M MARTINEZ

Absents :



Le Président expose :

Dans le cadre du projet de recherche « Dem'eaux Roussillon », la plate-forme Visi'eau a été créée. Il s'agit d'un outil dynamique qui concentre en temps réel l'ensemble des données relatives à la ressource en eau dans le département des Pyrénées-Orientales (débits des cours d'eau, niveaux des nappes, pluviométrie etc.) : il permet à la fois une vision synthétique de l'état des ressources mais également une exploitation et une analyse rapide de la situation et de son évolution (comparaisons interannuelles, corrélations spatiales etc.). Par ailleurs, des développements complémentaires sont également prévus, notamment l'intégration de la gestion des barrages en temps réel. L'intérêt et la pertinence de cet outil apparaît pleinement en cette période de sécheresse exceptionnelle.

Une première convention a été signée entre le BRGM, PMM CU, le CD66 et le Syndicat Mixte (délibération n°4 du 11/02/2022) notamment pour permettre l'hébergement du site. Pour assurer la pérennité et permettre le développement de cette plate-forme, une nouvelle convention est nécessaire. En plus des acteurs précédemment cités, elle associerait en tant que financeur également certaines structures de gestion (Syndicat Mixte de l'Agly, du Réart et du Tech) ainsi que les services de l'Etat (DDTM 66). et l'Agence de l'Eau.

Sur un budget de fonctionnement de l'ordre de 69 000 € sur 3 ans (soit 23 000 € / an) et un budget d'investissement de 17 800 €, il est proposé que le Syndicat Mixte contribue à hauteur de 4 000 € / an TTC (soit 12 000 € sur trois ans).

Une convention associant l'ensemble des acteurs est en cours d'écriture.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Bureau Syndical :

- **VALIDE** la participation du Syndicat Mixte à la pérennisation de la plate-forme visio pour avec un niveau de financement du Syndicat Mixte des nappes pour pérenniser l'outil Visi'eau 66 à hauteur de 4000 € / an pour les 3 prochaines années.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Perpignan, le - 6 JUL. 2023

LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

**NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON**
Syndicat Mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

OBJET	Conventions pour la réalisation de travaux sur des terrains appartenant à des collectivités publiques
Nombre de Conseillers en exercice : 6 Présents : 5 Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 5 - 06/07/2023	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, le Bureau du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collègues suivants – Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, Communautés de Communes, Syndicats Intercommunaux et Mixtes, Communes - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du Syndicat Mixte, 1 Impasse de la Vigneronne à Perpignan, sous la présidence de Nicolas GARCIA

Présents : MMES ROLLAND – CABRERA
MM GARCIA – HARIBOU – CASADEVALL

Excusés : M MARTINEZ

Absents :



Le Président expose :

Afin de prévenir les intrusions salines sur la bordure littorale, le Syndicat Mixte a réalisé une étude spécifique présentée en Comité Syndical (délibération n°5 du 24/03/2022). Outre la définition de modalités de gestion spécifique des prélèvements à mettre en œuvre, cette étude a également proposé de renforcer le suivi et la surveillance des nappes dans les secteurs les plus sensibles aux intrusions salines. Sur cette base, un programme d'investissement et de travaux a été défini et approuvé par le Comité Syndical (délibération n°6 du 24/03/2022).

Les travaux consistent essentiellement en la réalisation de nouveaux ouvrages de surveillance (suivi des niveaux d'eau et de la conductivité). Il est prévu de les réaliser sur des parcelles appartenant à des collectivités publiques. Afin de réaliser ces travaux, il convient de passer convention avec ces collectivités.

Cette convention présente le contexte l'objectif et le détail des travaux envisagée. Elle indique en outre que les travaux d'investissement et d'entretien des ouvrages sont à la charge du Syndicat Mixte et que ce dernier bénéficiera de l'usage exclusif de ces ouvrages. Un modèle de convention est joint à la présente délibération.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Bureau Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions nécessaires selon le modèle joint à la présente délibération pour la réalisation des travaux prévus par la délibération n°6 du 24/03/2022.

Fait et délibéré à Perpignan, le - 6 JUIL. 2023

LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA